



Une convention nationale pour organiser l'accueil et l'information des cyclistes en forêt domaniale

Le 13 mars 2013, David Lappartient, président de la FFC (Fédération française de cyclisme) et Pascal Viné, directeur général de l'ONF (Office national des forêts) ont signé une convention nationale portant sur la pratique du vélo et du VTT en forêt domaniale. Elle a pour objectif de responsabiliser les usagers et favoriser leur autonomie dans des espaces naturels souvent déjà très fréquentés et parfois fragiles.

Avec plus de 500 millions de visites par an, les 1300 forêts domaniales gérées par l'ONF sont des espaces naturels très fréquentés, notamment par les cyclistes (vélo de promenade ou vélo tout terrain).

L'engouement pour la pratique du vélo en milieu forestier a conduit la Fédération française de cyclisme et l'Office national des forêts à conclure un partenariat destiné à organiser l'accueil, l'information des cyclistes et la sécurité du public en adéquation avec les enjeux du développement durable, la protection de l'environnement et la production de bois.

La convention FFC-ONF signée le 13 mars permettra de proposer des services et des animations pour responsabiliser les cyclistes et favoriser leur autonomie dans la découverte des territoires traversés. Cette convention rappelle les principes généraux applicables à la pratique du vélo et du VTT en forêt domaniale, en lien avec la réglementation actuelle, et définit les modalités du partenariat FFC-ONF autour de 5 axes de travail :

- ✓ accueillir des cyclistes et VTTistes en forêt en tenant compte de la fragilité des milieux forestiers,
- ✓ définir les modalités de balisage permanent et temporaire en forêt,
- ✓ maîtriser l'organisation des rassemblements de cyclistes et VTTistes,
- ✓ mener des actions communes de formation, d'animation, de communication et de sensibilisation
- ✓ diffuser la convention et la décliner au niveau local.

Afin de permettre à tous de pouvoir profiter des loisirs en forêt, l'ONF, dans le cadre d'une gestion forestière durable, réalise des aménagements adaptés et un entretien régulier des massifs. L'ONF met en place cette politique d'accueil en étroite collaboration avec les élus locaux et de nombreux partenaires comme la Fédération française de cyclisme.

>L'accueil du public en forêt domaniale en chiffres

70% de la population se rend au moins une fois en forêt chaque année

500 millions de visites par an

près de 20 000 km de sentiers

8 000 km de pistes cyclables

4 000 km de pistes cavalières,

1 500 km de pistes de ski de fond,

>La Fédération française de cyclisme en chiffres

115 863 licenciés

2 531 Clubs FFC

10 963 compétitions organisées sous l'égide de la FFC

179 Sites VTT-FFC labellisés

62 000 Km de sentiers balisés pour le VTT